



## Déclaration de vol/perte de bien

Par **JeanMichel\_M**, le **22/03/2010 à 22:17**

Bonjour,

Ma femme et moi sommes allé faire des courses dans un magasin de jouets, elle avait apparemment laissé son sac à main avec ses documents (pièces d'identités, CB, chèque, clefs maison + voiture,...) dans le caddy, le temps d'attacher nos deux enfants particulièrement turbulents (pas de vue sur le caddy), j'ai ensuite rangé les affaires du caddy dans le coffre, et suis allé le remettre avec les autres.

Lors du retour chez nous, ma femme me demande son sac à main, je croyais qu'elle l'avait avec elle..., je suis retourné 20 minutes plus tard sur le parking pour voir (au cas où), si je ne l'avais pas laissé dans le caddy, rien! J'ai demandé au magasins alentours si un sac avait été ramené, rien.

Ma femme est allé le lendemain matin essayer de porter plainte pour vol, non madame ce n'est pas un vol!.

Du coup le changement de la serrure de la porte d'entrée, des clefs du véhicule, les papiers, etc... tout est à notre charge !

Pourquoi la déclaration pr vol n'est elle pas possible? Le sac ne s'est pas envolé tout seul !, et 2 jours plus tard aucune nouvelle de retour!

Pourriez-vous répondre à cette question je vous prie?, j'ai lu le code pénal, mais la définition de "frauduleuse", est ambiguë. Que faire !?.. car sans déclaration de vol aucune aide des assurances ne semble possible...

Merci beaucoup pour la (les) réponses que vous voudrez bien m'apporter !!

Par **frog**, le **23/03/2010** à **16:21**

Tout dépend de la façon dont tu as présenté les choses. Si tu as dit qu'il n'est pas impossible que tu aies oublié le sac dans le caddie, on ne parle pas de vol.

Pointe toi dans un autre commissariat et affirme qu'on t'a tiré le sac pendant que tu déchargeais le caddie, que tu es certain de ne pas l'avoir oublié, que tu as immédiatement remarqué la disparition, etc.